



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chirurgiens-dentistes

Question écrite n° 5526

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interpelle Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le devenir des chirurgiens-dentistes et de leurs patients dans la région picarde. Avec une densité de 40 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants (contre une moyenne nationale de 65), la région souffre d'un cruel déficit. Elle se classe en avant-dernière position devant la Haute-Normandie. C'est le département de la Somme qui est le plus mal loti, avec 36 praticiens pour 100 000 habitants. L'Oise en compte 41 et l'Aisne 43. La situation est inchangée en Picardie depuis 1995 et elle risque d'être la même dans dix ans. C'est avant tout une affaire de répartition territoriale. Certaines régions sont très recherchées, comme la région parisienne ou la Côte d'Azur, et d'autres rejetées. Pour inciter les jeunes à venir s'y installer, il faudrait leur proposer les mêmes aides que dans les zones franches. Les délais, pour obtenir un rendez-vous, s'allongent, en particulier dans l'Oise, l'attente pouvant aller jusqu'à six mois. Il s'agit certes d'un problème de démographie, mais aussi d'organisation des cabinets. Tous les cabinets ne peuvent supporter les frais d'un assistant. Pour cette raison, dans les prochaines années, des cabinets seront amenés à se regrouper, ce qui accroîtra la désertification dans certaines zones. Les dentistes qui veulent partir à la retraite ont beaucoup de mal à trouver un jeune pour leur succéder. À Amiens, depuis huit ans, huit dentistes ont pris leur retraite et deux cabinets ont été repris. Il lui demande ce qu'elle entend prendre comme mesure pour faire face à cette situation dramatique.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5526

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2007, page 5792

Question retirée le : 24 mai 2011 (Fin de mandat)